Commune d'ALRANCE
PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Président : CLUZEL Bernard Secrétaire de séance : DRULHE Thibault
Présents : BONNEFOUS Jean-Louis - CAPOULADE Sébastien - CLUZEL Bernard -COUDERC Frédéric - DRULHE Thibault- GAUBERT Anne SOUYRIS Emile - VERDIE Bernard
Procurations - SOUYRIS Maryline à CLUZEL Bernard
Absent : BONNEFOUS Alfred

Ordre du jour :

Délibération pour la signature des convention au SMELS et clôture du budget assainissement
Délibération adoption du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie
Délibération pour accepter les chèques du repas des anciens de noël 2025

Approbation par le Conseil du Procès-verbal de la séance du 30/10/2025 par 9 Voix

Délibération pour la signature des conventions avec le SMELS et clôture du budget assainissement au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que , dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au SMELS à compter du 1er janvier 2026, plusieurs décisions doivent être prises.

Il expose que ce transfert nécessite la signature d'une convention entre la commune et le SMELS , afin de préciser les modalités d'aspect financier :
Transfert des emprunts
Transfert des excédents
Transfert des biens, équipements et services

Il expose que ce transfert nécessite également la signature d'une convention de mise à disposition des agents pour l'entretien des stations entre la commune et le SMELS.

Rémunération de la prestation :
Sur la base des heures effectuées par l'agent communal dans l'année
D'un taux horaire chargé
D'une indemnité tenant compte du coût d'utilisation et d'usure du matériel et du carburant

Par ailleurs la commune doit délibérer pour clôturer le budget assainissement au 31 décembre 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SMELS et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce transfert.

Délibération pour l'adoption du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu' Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission.
Ci-joint : le nouveau règlement intérieur et un support de présentation de ce règlement

Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Délibération pour encaissement chèques repas des anciens.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a lieu de prendre une délibération pour l'encaissement des chèques du repas de Noel 2025 des anciens qui aura lieu le 13 décembre.

Comme l'indique l'invitation au repas des anciens pour les personnes âgées de 65 ans et plus et leur conjoint le prix du repas est fixé à 30 euros par personne. Il est gratuit pour les personnes de 75 ans et plus.

Pour rappel le budget CCAS étant clôturé au 31/12/2024, ces encaissement seront encaissés sur le budget principal.

Fin de séance à 23 heures.